

# TURENNE PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES  
**PADD**

**DOSSIER D'APPROBATION**

*Conseil Municipal du 19 décembre 2018*

*MODIFICATION N°1 approuvée en Conseil Municipal du 4 Mars 2021*

**Article L.151-5 du Code de l'Urbanisme**

*Créé par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015*

*« Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

*1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

*2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

*Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles ».*

**A - Définition des orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et de préservation ou de remise en bon état des continuité écologiques.**

La Commune de Turenne, lorsqu'elle réfléchit à son territoire, ne part pas d'une page blanche : notre terroir et sa structure, son habitat, existent depuis des siècles, la vie des habitants et de la Collectivité s'est structurée à partir d'une réalité à la fois historique et géographique, comme le montre la carte réalisée sous Louis XIV par la famille Cassini :

- Un bourg
- Des villages
- Des hameaux
- Des écarts

Le parti d'aménagement et de développement voulu par la Commune de Turenne et ses habitants s'inscrit dans cette réalité : l'avenir ne se construit jamais en mettant en cause le passé, mais en le mettant en valeur.

**L'ambition de Turenne est d'accueillir, pour la durée actuellement prévue du PLU (10 ans), 100 habitations, soit environ 10 par an. Cela correspond à environ 200 habitants en plus, si l'on reste à une évaluation courante de 2 personnes parhabitation.**

Tout le problème consiste à savoir où établir ces habitants, de telle sorte que chacun y trouve son compte : environnement agréable pour les habitants, limitation du « mitage » territorial, source de dépenses publiques (eau et assainissement, transport, routes et chemins ...) mettant en danger la Collectivité.

Le mitage, totalement proscrit par les textes récents, est surtout la source de disparition des espaces naturels agricoles, il renchérit le coût de la surface agricole et empêche soit le développement des activités rurales, soit même l'installation des jeunes agriculteurs.

Nous devons être économes de l'espace.



Turenne - Carte de Cassini - circa 1750

## ***A1 - Préserver-valoriser les paysages naturels et le bâti***

### ***La situation actuelle,***

La commune bénéficie d'un véritable site emblématique : la butte de Turenne qui culmine à 320 m d'altitude. Cette butte, témoin géologique, est surmontée des ruines du château, et en particulier de la Tour César, qui lui confère une silhouette remarquable et visible de très loin.

La valeur de ce site emblématique porte sur le paysage de toute la commune, et tient à deux éléments fondamentaux :

- la lisibilité du paysage encore aujourd'hui préservé,
- le rapport entre la géologie et les occupations humaines (architecture, usages agricoles, paysages)

Le site de la butte de Turenne a été déclaré « site classé » par décret en Conseil d'État du 27 avril 2010.

Les éléments structurants de paysage sont :

- Les buttes témoins et avancées topographiques en éperon rocheux,
- La butte de Turenne, bocagère la butte Delon, boisée,
- Des avancées, éperons plus ou moins marqués, ont également un rôle stratégique en relation avec la butte de Turenne : à l'ouest l'avancée de la Vigère, les éperons de la Linoire et de Lapeyrouse parfois couronnés d'un château, au nord la succession des promontoires et leurs châteaux (la Coste, Lon, le Peuch) et à l'est La Borie, Tour des Roberts et Pommier,
- L'amphithéâtre paysager délimité à l'ouest par la falaise abrupte du Causse de Martel formée de calcaires durs, le glacis du massif de l'Habitarelle au nord et le plateau de Ligneyrac à l'est,
- La large vallée de la Tourmente et de ces ruisseaux affluents qui forment des vallons plus intimes et très verdoyants à l'est et au nord-est. (Ruisseaux de La Coste, de la Peyrouse, de Radinel et de la Gironie),
- Le paysage de bocage et terroirs fertiles des terrains alluviaux propices à des cultures diversifiées (fruits, primeurs, noyeraies, céréales) et participant à un paysage singulier qui semble « jardiné », aux pentes encore très lisibles et préservées, aux panoramas remarquables.

## **A1 - Préserver-valoriser les paysages naturels et le bâti**

### **Les objectifs,**



*La falaise boisée de Jugeais*



*La cause*



*La silhouette de Turenne ville depuis la mairie*

**Protéger les paysages emblématiques facteurs de l'image et de « l'identité » de Turenne :**

- Les buttes témoins,
- La vallée de la Tourmente,
- Le causse et ses falaises,
- Les espaces bocagers,
- Les paysages agricoles,
- Les boisements, haies, alignements d'arbres, ....
- Les points de vue.

**Dans la structure urbaine et paysagère actuelle de la commune de Turenne, assurer :**

- La préservation de l'amphithéâtre verdoyant accompagnant les buttes remarquables, délimité à l'ouest par le causse de Martel intégrant les éperons rocheux bâtis, au nord par le glacis de l'Habitarelle, et à l'est par le plateau de Ligneyrac.
- Le développement mesuré et conscrit autour de nouveaux « pôles » d'habitat, dans des zones rattachées au bourg et parties agglomérées et proches des axes de desserte :
  - À proximité de Turenne Ville, sur le plateau au-delà de l'école
  - Au-delà du au sud, autour de la Gare de Turenne, et le franchissement de la Tourmente sur un axe reliant Brive, Jugeais, Vayrac
  - Au nord du hameau de Gernes, sur un axe reliant Brive, Noailhac, Meyssac.
- Intégrer l'évolution des usages, les besoins.

**Préserver les entrées de village, les abords des voies de circulation, les franges urbaines du tissu urbain existant et des futurs quartiers.**

## A2 - Préserver-valoriser le bâti ancien

### La situation actuelle,

La butte de Turenne marque une identité forte d'alliance entre un site géologique, géographique et patrimonial.

Le bourg a conservé sa structure médiévale et s'est développé par étages successifs sur les versants sud et ouest. Il présente un ensemble architectural homogène de grande qualité par ses matériaux.

Parmi les ensembles bâtis remarquables on trouve le village-rue perché de La Vigère, intéressant par son implantation et la qualité de son architecture. L'organisation particulière de l'habitat en hameaux initialement accrochés au relief et sous la corniche de plateaux calcaires est également à prendre en compte.

Les modèles architecturaux anciens rattachés à des fermes ou à d'anciennes fermes sont nombreux et présentent un patrimoine précieux et varié ; on trouve, notamment :

*La maison basse de plain-pied à couverture à deux pans (moyenne pente).*

*Le logis, très simple, est souvent associé à une grange-étable disposé en équerre ou isolé autour de la cour.*



La Vaysse Les Abris



La Vigère



Combelonge



Bois-Marquet



Bontemps

*La maison à corps de logis et grange-étable contiguë.*

*Le logis à l'étage est inscrit dans un même bloc que la grange-étable*



*La maison à corps de logis en équerre avec ou sans grange-étable contiguës*



Boyssessou



La Vigère



La Vaysse

*La maison (ou maison noble) à tourelle carrée, faisant office de pigeonnier en partie haute ou à tourelle d'escalier*



Gondres





Les maisons "à éléments dissociés". Grange et habitation dissociées s'ordonnent autour d'une cour intérieure. L'espace de la cour est généralement privé d'enclos de pierre.



Linoire Bas Tercelet

La maison tripartite : elle apparaît au 19<sup>e</sup> siècle. L'habitation à un étage de certaines grandes fermes dont les cours sont bordées de corps de dépendances



La Borie

Les dépendances des fermes présentent aussi un grand intérêt et doivent être considérées comme des éléments d'une même entité.

La grange-étable à un ou deux niveaux. Le grand volume de plan rectangulaire est complété d'un niveau de comble permettant l'engrangement des cultures, de la paille et du foin. Certaines granges sont associées à des séchoirs en bois.



La Bouzonie

Russac

Chasternat

Le Père



Le moulin de Billet

La Berlière

Les séchoirs



La Bouzonie. Grange- séchoir Linoire Bas. Grange-séchoir

Les soues à cochons ; ces petites unités sont couvertes d'une toiture à deux pans et s'inscrivent dans le périmètre des cours ouvertes



la Vigère

le Colombier

Les fours à pain



La Méchaussée.

Russac

Les puits



Gondres

Et plus récemment quelques villas



Germes

Turenne-gare



Aux Eyrials

Gondres

Gondres



Bousseyssou

Moulin des Champs

Gernes



La Vigerie



Le Cheyrol



Le Colombier

## **A2 - Préserver-valoriser le bâti ancien**

### **Les objectifs,**

Protéger et encadrer l'évolution du patrimoine bâti remarquable d'intérêt historique ou constitutif d'un ensemble cohérent pour favoriser son réemploi, sa restauration, sa mise en valeur.

La richesse communale en patrimoine architectural urbain et rural du XIVème au XIXème siècle justifie la prise en compte de sa préservation, de son évolution et de son réemploi.

- Préserver la valeur paysagère et urbaine des ensembles bâtis identitaires, bourg, hameaux et ensembles ruraux,
- Préserver le patrimoine bâti et reconduire ses caractères d'identité, dans Turenne Ville et tous les hameaux et écarts,
- Intégrer les nouveaux usages en tenant compte des transformations nécessaires à leur préservation.



## **A2/ A3 - Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers**

### **La situation actuelle,**

Une variété d'espaces, des richesses écologiques :

Le Causse, à l'ouest : l'intérêt phytogéographique réside dans le positionnement à la limite nord des petits Causses, en bordure du Limousin siliceux ; beaucoup d'espèces méridionales et calcicoles trouvent ici leurs limites.

Le Causse est démuné d'eaux superficielles ; sa sécheresse ne permet qu'une végétation pauvre, de maigres bois de la série du chêne pubescent et du chêne tauzin et des pacages à moutons.

La strate arborée se compose de chêne pubescent, hybridation du chêne tauzin, merisier mahaleb, cormier-alisier, érable champêtre, coudrier, noyers et arbres fruitiers dans prairies.

La strate arbustive comprend essentiellement des cornouillers, nerpruns, viornes, buis, genévriers, aubépines et églantiers. Il s'agit d'une végétation arborée très clairsemée et très ouverte.

**Au centre, dans la dépression argilo-marneuse, le couvert forestier est quasi inexistant** (moins de 6 % de la surface) ; la végétation haute se réduit à une végétation ripicole le long des principaux ruisseaux (peupliers - saules - frênes) et à une végétation arbustive le long des limites de parcelles (système bocager).

Les seules terres cultivées se trouvent dans les dépressions au fond des dolines.

## A2 - Protéger les espaces naturels, agricoles et forestiers

### Les objectifs,



Prairie humide à joncs (vallée du ruisseau de la Gironie)



Landes et chênaie (route de Jalinat)



Ripisylve le long de la Tourmente (nord-ouest de Billet)



Mare sur le causse (est de Fougères)

Intégrer au projet de développement et de valorisation de la commune les enjeux et les objectifs du site classé

- Prendre en compte des espaces naturels inventoriés (Zones Naturelles d'intérêt faunistique et floristique, ZNIEFF)

Protéger les secteurs et la biodiversité « à enjeux », en particulier :

- Fort enjeu « pelouses sèches » sur le causse, avec un réservoir de biodiversité étendu en surface et des corridors à préserver au-delà.
  - Un enjeu plus localisé dans le secteur constitué d'un réseau de mares où se reproduisent plusieurs espèces d'amphibiens.
  - Un fort enjeu « milieux humides » dans la vallée de la Tourmente et secondairement de tous ses affluents : préservation d'un corridor au niveau de la Gare de Turenne et sur l'ensemble de la vallée élargie de la Tourmente (loutre d'Europe)
  - Un très fort enjeu « chiroptères », en raison de la proximité du site Natura 2000 des cavités de la Fage et de l'étendue des territoires de chasse de ces espèces à partir de ces lieux : protection des cavités, du causse qui constitue des zones de chasse liées notamment aux lisières (protection du végétal, boisements...)
  - Un fort enjeu lié au réseau bocager, bien constitué, dans la vallée de la Tourmente et jusque sous la falaise calcaire : préservation des haies, des alignements d'arbres, des vergers, des arbres.
- Intégrer l'ensemble des risques naturels et technologiques dans le projet de développement et de préservation de la commune :
- Risque inondation
  - Risque glissement de terrain
  - Risque cavités
  - Risque transport de matières dangereuses

## ***A3 - Préserver ou remettre en bon état des continuités écologiques***

### ***Les principes et la situation actuelle,***

**La Trame verte et bleue** est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

La Trame verte et bleue a été définie à l'échelle du territoire du SCOT Sud Corrèze. Elle constitue un outil d'aménagement durable du territoire.

Les continuités écologiques constituant la Trame verte et bleue comprennent **des réservoirs de biodiversité** et **des corridors écologiques**.

**Sur le territoire de Turenne on recense deux réservoirs de biodiversité principaux :**

- Le plus vaste correspond au causse, il est délimité à l'est par la cuesta
- L'autre correspond à la pointe nord du territoire, avec la ZNIEFF de la vallée de la Loyre, les coteaux boisés de la même vallée en aval de la ZNIEFF, le vallon boisé du ruisseau de Gernes et l'amont de la vallée de la Tourmente.

### ***A3 - Préserver ou remettre en bon état des continuités écologiques*** ***Les objectifs,***

Articuler le projet de développement communal avec une démarche de protection des continuités écologiques : boisements, falaises, réseau hydrographique, zones humides...

En particulier, les secteurs à enjeux :

- Le causse,
- La vallée de la Tourmente et ses affluents,
- Les continuités liées aux milieux boisés et milieux ouverts (bocages et boisements).

## ***A4 - Conforter les pôles urbains à proximité du bourg et de Turenne Gare, prévoir un développement organisé de quartiers résidentiels en maîtrisant la consommation des espaces agricoles***

### ***La situation actuelle,***

#### **Turenne Ville**

Le pittoresque de la cité tient essentiellement à sa structure médiévale et à la qualité de son architecture : ses rues étroites, ses petites places, ses portes, ses passages sous porche, ses maisons serrées les unes contre les autres, notamment dans la rue Droite. L'ensemble, intégré au site classé est protégé.

Il constitue le lieu de vie permanente et comporte les commerces essentiels pour la vie quotidienne (supérette, café, mairie-poste, école, etc.) ; lieu d'attraction touristique Turenne reçoit un nombre important de visiteurs et offre les services minima qu'il importe de proposer (parking, office du Tourisme, restaurants, etc.).

#### **La Gare de Turenne**

Nœud de circulation et site de développement économique du passé récent de Turenne, le site présente une capacité à se développer pour conforter son rôle de quartier car situé en majeure partie hors des perspectives directes depuis la colline de Turenne.

#### **Les villages, hameaux et écarts**

Les modes des groupements des villages et hameaux et leurs relations au paysage sont particulièrement diversifiés.

On peut distinguer 5 secteurs d'implantation spécifiques : le village éperon, le village de falaise, le village de vallon, le village de plateau et le village de replat. Situés en espaces agricoles, ils ne peuvent s'étendre, mais leur occupation doit être préservée.

Ces différentes implantations induisent une morphologie particulière : village-rue, centré ou épars.

Les villages éperon, de falaise et de plateau sont le plus souvent regroupés. Les autres hameaux se dispersent davantage en 3 ou 4 habitations, voire en ferme isolée.

Certains d'entre eux, étendus sous forme de lotissements pavillonnaires, s'inscrivent dans une image de quartiers modernes.

L'importance des ensembles bâtis et la nature de leur occupation, les conditions d'accessibilité, le niveau d'équipement (assainissement...), la qualité paysagère et l'éloignement des résidences par rapport aux installations agricoles dites « nuisantes » déterminent les possibilités de développement de certains d'entre eux.

## **A4 - Conforter les pôles urbains à proximité du bourg et de Turenne Gare, prévoir un développement organisé de quartiers résidentiels en maîtrisant la consommation des espaces agricoles**

### **Les objectifs**

#### **Urbanisme**

Tout en préservant la qualité du bourg de Turenne, l'orientation générale d'aménagement consiste à conforter et à développer les pôles urbains situés à proximité du bourg et de Turenne gare.

Les lois SRU, Grenelle II, ALUR et LAAF visent la limitation du « mitage » ; la commune veut en assurer l'application, tout en préservant le bâti existant traditionnel épars et en développant de nouveaux sites pour accueillir de nouveaux habitants et satisfaire les besoins locaux.

Les objectifs communaux sont :

- 1 - d'assurer un développement maîtrisé et organisé à proximité de Turenne Ville (sur le plateau au-delà de l'école) et de Turenne Gare, à proximité des équipements, transport collectifs et des services
- 2 - de permettre le « comblement » des dents creuses en dehors de ces « pôles » organisés, de favoriser un développement mesuré du village de Gernes et de quelques hameaux desservis et équipés notamment (Les Abris, Russac, Mathé, ...),
- 3 - d'éviter l'urbanisation en linéaire, indéfiniment, le long des voies majeures,
- 4 - de permettre le remploi du bâti ancien pour assurer sa sauvegarde
- 5 - de ne pas encercler les surfaces agricoles,
- 6 - d'éviter les conflits entre les différents occupants exploitants et résidents



Le groupe scolaire



La Grange Rouge

#### **Aménagement**

L'intérêt culturel, historique et paysager de la commune, notamment de la butte du château et du bourg, justifient la **poursuite des aménagements qualitatifs pour l'accueil touristique et le séjour**

#### **Equipement**

Les objectifs d'aménagement et de développement doivent aussi :

- tenir compte des capacités en termes de voiries, réseaux et en particulier de la capacité des stations d'épuration**
- permettre de **créer un ensemble attractif et vivant (services) sur les deux pôles « Turenne bourg » et « Turenne gare »**



**B - Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numérique, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la commune.**

**Le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.**

## ***B1 - Redéfinir, maîtriser et organiser « l'enveloppe » urbaine destinée à l'accueil de nouveaux logements pour accueillir et renouveler les populations : Données quantitatives***

En application des lois SRU, Grenelle II, ALUR et LAAF :

La croissance démographique annuelle dans la période 1999/2010 est de + 0,6 % sur la commune. Elle est exclusivement due au solde migratoire (arrivées de nouvelles populations), la croissance due au solde naturel est nulle entre 1999 et 2010.

La commune se fixe un objectif « dynamique » d'accueil de nouveaux ménages, adapté à une perspective de progression démographique « renforcée », estimée à environ + 1,5 % par an sans dépasser le seuil de 980 habitants d'ici 2025.

Ce pour garantir le renouvellement démographique et la qualité des services et la capacité des équipements en place et à venir.

Ainsi, pour accueillir 170 habitants supplémentaires d'ici 2025, la commune doit prévoir une capacité d'environ 100 logements potentiels au PLU, en prenant en compte le risque fort de rétention foncière.

Cadrage chiffré de **modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain** :

**La commune doit réduire de manière significative le mitage du territoire agricole et la consommation des espaces agricoles et naturels : par rapport à l'existant, irréaliste, l'objectif est de ramener les surfaces constructibles à la capacité d'accueil réelle, pour répondre aux besoins en matière d'urbanisation par de nouveaux logements ou des réemplois.**

**Cet objectif correspond à une enveloppe d'environ 15 hectares « bruts » mobilisables (hors voiries) de zones « à construire » pour l'accueil de nouveaux logements :**

- Espaces résiduels mobilisables : environ % des zones à bâtir (densité moyenne)
- Nouvelles zones à urbaniser, extensions organisées : environ % des zones à bâtir (densité renforcée)

**Sur cette quinzaine d'hectares la commune estime qu'une enveloppe de 3 à 4 hectares ne sera pas aménagée ou construite dans les 10 ans à venir (contraintes d'accès, relief, terrains non divisibles, rétention foncière...) ; le besoin en terrains mobilisables à 10 ans est estimé à 11 à 12 hectares.**

## ***B1 - Définir, maîtriser et organiser « l'enveloppe » urbaine destinée à l'accueil de nouveaux logements pour accueillir et renouveler les populations***

***Les objectifs,***

### **Objectifs quantitatifs :**

Pour accueillir jusqu'à 200 habitants supplémentaires d'ici 2025, la commune doit prévoir une capacité d'environ 100 logements potentiels au PLU, en prenant en compte la problématique forte de rétention foncière, soit de 8 à 10 logements par an dans les 10 ans à venir

### **Objectifs qualitatifs :**

***Redéfinir « l'enveloppe » urbaine (zones destinées à l'accueil de nouvelles constructions, dont habitations) et permettre le développement de quartiers résidentiels nouveaux :***

- \_ En optimisant le résiduel constructible, pour économiser l'espace en densifiant les zones déjà urbanisées (dents creuses, espaces en mutations)***
- \_ En inscrivant plusieurs secteurs de développement à proximité de Turenne-Ville (Champoulier/Combe Brunet), Turenne Gare, dans le village de Gernes et quelques hameaux ou écarts (les Abris, Russac, Lagardelle...), en tenant compte notamment :***
  - De la proximité du bourg et équipements, axes de desserte et proximité des infrastructures (A20, Route de Brive/limite Cosnac) ...)***
  - Du schéma directeur d'assainissement et des capacités des stations existantes***
  - De la qualité des sites et paysages, de la zone inondable***
  - De l'activité agricole***

***En intégrant les réflexions relatives aux modalités, outils fonciers pour l'urbanisation (foncier, aménagements, dessertes, réseaux.)***

***En prévoyant la cohérence entre le projet et les moyens financiers et programmes de la collectivité Favoriser les programmes de rénovation et réhabilitation du bâti existant***

### ***Garantir le développement des équipements en adéquation avec les besoins de la population***

- Favoriser la « mixité » de la population avec des habitats diversifiés et attirer des ménages avec enfants et satisfaire les populations plus âgées avec des logements proches du bourg***
- Favoriser des formes urbaines qui permettent un développement durable du territoire communal (cadre de vie de qualité, déplacements doux, accès aux services de proximité etc.).***
- Favoriser les déplacements « doux » entre quartiers et équipements***

## ***B2 - Assurer la qualité des déplacements et réduire les déplacements automobiles en favorisant le développement des pôles « Turenne Ville » et « Turenne Gare »***

### ***Données qualitatives***

L'accès principal à la commune se fait par la RD 8.  
Turenne se trouve à 8 kilomètres de l'échangeur de l'A20.

La commune est caractérisée par un réseau de chemins et de routes vicinales dense, qui dessert les nombreux hameaux et écarts du territoire.

La desserte en bus ou cars correspond aux lignes de ramassage scolaire vers les lycées de Brive et le collège de Meyssac (matin et soir)  
Les cars Quercy-Corrèze desservent également la commune (fréquence faible et non adaptée aux migrations pendulaires domicile-travail).

La gare ferroviaire de Turenne Gare permet des liaisons vers Aurillac et Brive la Gaillarde (fréquences aujourd'hui non adaptées).

De nombreux itinéraires de randonnées permettent d'explorer le paysage vallonné de la commune à pied, à cheval ou en VTT : plus de 50 km sont balisés. D'autre part le territoire est traversé par deux sentiers de grande randonnée : le GR46 et le GR480.

Le stationnement organisé/aménagé est principalement localisé à Turenne Ville :

- Sur la place le long de la RD8
- Sur le site de l'école
- Derrière la Mairie/bureau postal
- En entrée nord de Turenne ville (à l'arrière du bâtiment communal et de l'épicerie)

La dispersion des écarts et hameaux sur le territoire, la fréquence insuffisante des transports en commun (cars, train) impose l'usage de la voiture.

Les deux « pôles » Turenne Ville et Turenne Gare sont traversés par l'axe routier principal RD 8, très fréquenté, qui rend difficiles les connections piétonnes de part et d'autre.

**B2 - Assurer la qualité des déplacements et réduire les déplacements automobiles en favorisant le développement des pôles « Turenne Ville » et « Turenne Gare »**  
**Les objectifs,**



Développer les liaisons douces pour faciliter les parcours quotidiens (équipements, commerces, services...) et de « promenade », de « découverte » aux abords du bourg (Turenne ville, Turenne Gare) et des hameaux pittoresques



Favoriser le développement du bourg et des abords directs de Turenne Ville et Turenne Gare  
S'intégrer dans une démarche de transports alternatifs efficace et innovante

- Valoriser, développer les liaisons douces entre le bourg, les quartiers plus récents et les communes voisines, en s'appuyant notamment sur les réseaux viaires existants
- Sécuriser la circulation et favoriser la mixité piétons/vélos/voitures
- Tenir compte des circuits de transports en commun dans la commune : bus, train.



Maîtriser le développement des écarts, hameaux trop « excentrés » pour éviter d'accentuer le phénomène de commune « dortoir »

Intégrer les déplacements des personnes à mobilité réduite (PMR)

### ***B3 - Favoriser le développement des communications numériques***

#### ***Données qualitatives***

De plus en plus de ménages français et entreprises utilisent régulièrement le téléphone portable, et Internet et l'ordinateur deviennent un instrument de travail pour plus de la moitié des personnes actives. Les technologies de l'information et de la communication (TIC) constituent donc un enjeu important pour le maintien et le développement d'activités économiques, car signe d'attractivité et de vitalité d'un territoire.

Téléphonie mobile : Le territoire du SCoT comporte encore des zones blanches, zones où aucun ou certains des trois opérateurs de réseaux nationaux n'est présent.

Desserte ADSL : A l'échelle du SCoT, la majorité du territoire est couverte, même si des disparités subsistent. Certaines zones trop éloignées des répartiteurs ADSL, sont identifiées et des actions sont en cours pour leur desserte.

Télévision numérique : Le territoire de Sud Corrèze n'est pas desservi dans sa totalité par la Télévision Numérique Terrestre.

**Le développement des communications numériques est une condition absolue du maintien et/ou du développement des activités économiques (entreprises, artisanat, télétravail...), pour dynamiser l'emploi local et participer à la réduction des déplacements motorisés domicile-travail.**

La commune est concernée par la démarche engagée et contractualisée entre l'agglomération de Brive la Gaillarde et un opérateur numérique (objectif desserte numérique 2020).

***B3 - Favoriser le développement des communications numériques***

***Les objectifs,***

**S'inscrire dans la démarche engagée avec l'agglomération en matière de développement des communications numériques (objectif 2020), pour faciliter les communications et le développement local.**

***B4 - Favoriser le développement de l'équipement commercial sur  
les pôles de Turenne Ville et Turenne gare  
Données qualitatives***

Les commerces sont tous implantés dans le bourg de Turenne Ville (épicerie, salon de coiffure, épicerie produits régionaux, bar-presse, pharmacie, etc. ;).

Ces commerces dits de « proximité » viennent en complément des grandes surfaces et pôles commerciaux de l'agglomération de Brive la Gaillarde.

A Turenne Gare, l'activité de distillerie/sirop doit pouvoir évoluer et opérer les mutations nécessaires pour développer une activité économique durable.

Les restaurants et cafés sont implantés dans le bourg de Turenne et à Turenne gare.



**B4 - Favoriser le développement de l'équipement commercial sur les pôles de  
Turenne Ville et Turenne gare  
Les objectifs,**



*Restaurant Turenne Ville*



*Epicerie Turenne Ville*



*Pharmacie Turenne Ville*



**Soutenir et accompagner le tissu commercial existant, l'implantation de commerces et services de proximité, garants de la qualité de vie dans la commune et de sa vitalité, qui doivent répondre aux besoins des populations actuelles et futures)**

**Stabiliser les locaux commerciaux pour renforcer l'équipement commercial des pôles « Turenne Ville » et Turenne Gare »**

**Ne pas disperser les activités commerciales dans les écarts et hameaux (sauf vente « à la ferme » de produits locaux, ni le long des entrées de villages/bourg)**

**Turenne gare : prendre en compte les besoins de l'activité en place (distillerie-sirop) pour assurer sa pérennité et son développement**

## **LE DEVELOPPEMENT COMME VOLONTE PARTAGEE**

*La dernière partie du document envisage comment assurer à Turenne et à ses habitants actuels et futurs, aux résidents permanents et de passage un développement local harmonieux.*

*3 pôles peuvent le permettre, si la Collectivité s'y engage :*

- **Le secteur agricole**
- **Le secteur entrepreneurial de production de biens et de services**
- **Le tourisme**

*Nous considérons que le premier, le secteur agricole, est fondamental, car constitutif de notre identité : la Collectivité, dans son PLU et son PADD, réaffirme que la nature rurale du territoire sera au cœur de ses politiques et de ses choix. Le fait que les productions locales (viande bovine, noix ...) soient reconnues par des labels officiels est un encouragement à poursuivre dans cette voie.*

*Les agriculteurs, quelle que soit la taille de leur exploitation, présents sur le territoire communal sont de plus les gardiens et les garants de la qualité paysagère et environnementale, part essentielle de l'attractivité de la Commune.*

*Le second, parfois peu visible car divers et épars, s'applique à des emplois de productions et de services non délocalisables, ils créent un lien et une richesse locale de grande valeur. La commune souhaite mettre en valeur tous les artisans et entrepreneurs, quelle que soit la taille et le statut de leur entreprise, la nature de leur service.*

*Le troisième enfin est une activité économique à part entière, productrice de richesse pour notre commune : l'attractivité de la Grande Région Aquitaine n'est plus à démontrer et il reviendra à la commune, dans le cadre de l'Intercommunalité, à participer à cette activité.*

*Les nombreuses chambres d'hôtes, les gîtes ruraux, l'hôtellerie de qualité, les cafés et restaurants, les commerces de détail et autres activités artisanales, doivent s'inscrire dans le projet communal.*

***B5 - Préserver et favoriser les activités agricoles Soutenir un développement qualitatif et fonctionnel des activités économiques et des loisirs***  
***Données qualitatives***

**Activités agricoles**

L'activité agricole est dynamique et les terres de bonne qualité agronomique. Les sièges d'exploitation sont implantés en dehors de Turenne Ville et de Turenne Gare. Les activités sont diversifiées : polyculture, élevage, vergers, noix.

La production dominante est l'élevage bovin viande, axé essentiellement sur le veau sous la mère sous label rouge et IGP.

Turenne est située au cœur de la zone AOP « Noix du Périgord » et compte quatre producteurs de noix en 2016 (surfaces déclarées variant de 0,4 ha à 9,23 ha. Turenne est également située sur la zone AOC « Rocamadour » avec deux producteurs caprins.

On dénombre une vingtaine d'exploitations agricoles ayant leur siège dans la commune de Turenne ; ces agriculteurs exploitent également des surfaces dans des communes limitrophes. Il importe de faciliter l'installation de jeunes agriculteurs, notamment par les possibilités d'implantation d'installations nouvelles et l'extension des sièges existants.

**Activités artisanales**

Une dizaine d'artisans est implantée dans les hameaux et écarts, à Turenne Gare. Il n'existe pas de zone d'activités « dédiée » sur la commune. La plus proche est la ZA artisanale de Cosnac, commune voisine, qui offre encore des lots à bâtir.

**Activités industrielles**

La commune a été longtemps marquée par un acteur principal de la vie économique : l'entreprise Salers (Apéritifs et Liqueurs, Moutardes et Condiments) implantée à Turenne-Gare. L'activité a évolué vers la distillerie et la production et la vente de sirops.

**Activités touristiques et hébergement**

La commune dispose de diverses structures d'hébergement : un village de vacances à la Gironie / les Abris, un hôtel restaurant (Turenne Ville), une vingtaine de gîtes ou chambres d'hôtes sur Turenne Ville, les hameaux et écarts et des projets sur certains hameaux (Le Chaffol, ...)

Dans le hameau de Russac il existe une activité « réception et traiteur » : « Domaine de Russac », qui organise des manifestations, séminaires.



Hangar agricole



Ferme ancienne



Structure d'élevage récente



La Foire de la Passion à Turenne

## **B5 - Préserver les activités agricoles Soutenir un développement qualitatif et fonctionnel des activités économiques et des loisirs**

### **Les objectifs,**

#### Activités agricoles :

- Protéger le foncier agricole : bonnes terres agricoles, structures foncières en place
- Intégrer les besoins liés aux signes officiels de qualité (SOQ)
- Prendre en compte la qualité des terres agricoles et les activités existantes autour du bourg et des hameaux, quel que soit leur mode de culture, pour leur préservation
- Protéger les installations agricoles existantes et les outils de mises en valeurs qu'il s'agisse des bâtiments et des aménagements contribuant au développement des agricultures
- Permettre l'implantation d'installations agricoles pour conforter l'existant et accueillir de jeunes exploitants
- Maintenir des espaces entre les exploitations et/ ou bâtiments agricoles et d'élevage et les habitations, pour assurer la cohabitation entre le « résidentiel » et « l'agricole » et la pérennité des activités agricoles
- Prendre en compte les mutations, les demandes, les projets, les plans d'épandage
- Assurer la qualité environnementale : alimentation en eau, irrigation, qualité des sols, insertion paysagère des bâtiments
- Intégrer les circuits de déplacement des engins agricoles sur le territoire (compatibilité activité agricole / nouveaux quartiers)

**B5 - Préserver les activités agricoles Soutenir un développement qualitatif et fonctionnel des activités économiques et des loisirs**  
**Les objectifs**

Activités de services, artisanales et autoentreprises :

- Prendre en compte et assurer la pérennité des activités artisanales diffuses et dans les espaces urbains.
- Attirer des artisans et l'accueillir les activités adaptées au site



Domaine de Russac

Loisirs et hébergement touristique :

- Prendre en compte et conforter les sites dédiés aux loisirs et à l'équipement et hébergement touristique : plan d'eau, village vacances de la Gironie, structure à Russac ...
- Développer les capacités d'hébergement touristique notamment en favorisant la réhabilitation du bâti, la mutation d'anciens bâtiments agricoles



Village vacances « Les Abris »